



Rapport 2017 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable



Présentation du rapport en Séance du Conseil Municipal du 21/11/2017

Pilotage :

Direction Déléguée des Services aux Biterrois
Département Santé, Hygiène et Environnement

Table des matières

1 « POUR UNE VILLE SURE ».....	4
1.1 La gestion et la prévention des risques.....	4
2 « POUR UNE VILLE PROPRE ».....	6
2.1 La biodiversité.....	6
2.2 La préservation de l'eau.....	7
2.3 La gestion des déchets municipaux.....	9
2.4 Un cadre de vie agréable.....	11
3 « POUR UNE VILLE DYNAMIQUE ».....	13
3.1 La préservation de la santé publique.....	13
3.2 Le développement des démarches éco-responsables.....	14
3.3 La sensibilisation des publics.....	14
4 « POUR UNE VILLE BIEN GEREE ».....	16
4.1 Des économies d'énergie pour les bâtiments.....	16
4.2 Des économies d'énergie pour l'éclairage public.....	17
4.3 L'optimisation et la valorisation des déchets municipaux.....	18
4.4 Les achats durables.....	18

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable est une obligation réglementaire du Grenelle II de l'Environnement pour les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants. Il doit être présenté avant le débat d'orientation budgétaire.

Il comporte notamment **deux bilans** :

- un bilan interne (actions conduites sur la gestion, du fonctionnement et des activités de la collectivité),
- et un bilan externe (actions mises en œuvre sur son territoire),

déclinés **au regard des 5 finalités de développement durable** :

1. la lutte contre le changement climatique
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. l'épanouissement de tous les êtres humains
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ce rapport constitue donc un levier pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, mais il est aussi un outil de dialogue local qui permet à la Ville de Béziers de communiquer sur le bilan de ses actions et politiques publiques au grand public et aux services de l'Etat. Il apporte également un fondement objectif à un débat interne, et conforte ainsi la dynamique d'amélioration continue des actions et politiques publiques de la Ville en matière de développement durable.

Ainsi, ce rapport intègre toutes les actions et politiques publiques menées par la Ville de Béziers en faveur du développement durable, pour les années 2016-2017. A partir de ce bilan, le rapport identifie les perspectives de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2018.

Le bilan effectué, au regard des 5 finalités de développement durable, vous est présenté selon les 4 grands objectifs de la Municipalité :

- une ville sûre,
- une ville propre,
- une ville dynamique,
- une ville bien gérée.

1 « POUR UNE VILLE SURE »

1.1 La gestion et la prévention des risques

La commune de Béziers est soumise à différents risques majeurs ; que ce soient des phénomènes d'ordre naturel (inondation, mouvements de terrain, séisme et feux de forêt), des aléas météorologiques, des accidents d'origine technologique (risques industriels, transport de matières dangereuses, rupture de barrage) ou des risques sanitaires (canicule, grand froid, maladies vectorielles,...). Pour gérer les crises pouvant survenir, la Ville a mis en place une politique de prévention des risques majeurs, naturels, ou technologiques. Par conséquent, elle a établi un Plan Communal de Sauvegarde pour les risques identifiés et a mis à disposition du public un guide d'information des risques majeurs et sanitaires (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

2016 :

Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :
- Volet neige

2017 :

- Finalisation du Volet inondations (inondations torrentielles et crue du fleuve)
et présentation en séance de Conseil Municipal

Perspectives 2017-18 :

Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS):
- Volet risques Mouvements de terrains
Réactualisation du Document d'Information Communal sur les Risques majeurs
(DICRIM)

En outre, elle participe à l'élaboration d'études, projets ou opérations menés par les services de l'Etat :

- **l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du Capiscol, à savoir le PPRT des Entrepôts Consorts Minguez (approuvé en mars 2013) et le PPRT commun des entreprises Gazechim et SBM (approuvé le 3 août 2015).**

- **le programme de modernisation de son dispositif d'alerte du Ministère de la Défense, impliquant la rénovation du système d'alerte via les sirènes du réseau national qui permettra leur déclenchement à distance par onde radio et non plus en liaison filaire de 11 sirènes sur Béziers, appartenant à l'État ou à la commune. En 2015, les travaux de raccordement ont été achevés sur 8 sirènes existantes. En 2017, le projet sera finalisé par la mise en place de 3 nouvelles sirènes sur des bâtiments communaux.**

La Ville porte également :

- **la gestion partagée relative au classement des 2 digues sur la rive gauche de l'Orb dans la traversée de Béziers** (digue de protection dite « du pont Canal au Stade », et digue plus en aval dite « la Plaine St Pierre »), avec l'établissement des dossiers d'ouvrage (2014-2015), du diagnostic initial de sûreté (2014), des études de dangers pour les 2 digues (2015), ainsi que les consignes écrites détaillant les dispositions relatives aux visites de surveillance programmées ou déclenchées par un événement particulier. Le classement des digues comme ouvrages hydrauliques de classe C implique pour les propriétaires des obligations de gestion, d'entretien, de surveillance et de contrôle régulier des ouvrages.

- **l'étude géotechnique sur la zone identifiée en Rmt2**, réalisée en 2015 (secteur du centre ancien, autour du boulevard d'Angleterre et du boulevard de Tourventouse), rentre dans le cadre de l'application du Plan de Prévention de Risques Mouvements de Terrains : elle a permis de préciser les risques encourus (par zone) et de déterminer des parades contre les glissements de terrain et coulées boueuses associées. A ce jour le département de l'urbanisme de la Ville et la D.D.T.M étudient ensemble les modalités d'évolution du PPRIMT.

2017 - 2018:

Mise en place d'un suivi géotechnique par le Département de la Voirie
Sur le zonage Rmt2 du centre ancien.

- les Plans Particuliers de Mise en Sûreté dans les écoles

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a pour vocation de mettre en sécurité les élèves et le personnel des établissements scolaires en cas de survenue d'un accident majeur d'origine naturelle, technologique ou accidentelle, nécessitant un confinement dans l'école. Depuis 2015, la thématique intrusion / attentat est également intégrée.

Pendant le temps scolaire, ce plan sera déclenché et mis en œuvre par le corps enseignant. Dans le temps périscolaire (garderie, cantine,...), le personnel municipal, en charge des enfants, devra organiser cette mise en sûreté.

Un travail en collaboration avec le Service Action éducative et les directeurs des écoles de la Ville (maternelles et élémentaires) a débuté, afin d'élaborer un plan spécifique à destination du personnel communal des 43 établissements, ainsi que la formation adéquate. Ce travail s'est prolongé en 2017 et se continuera en 2018.

Par ailleurs conformément aux directives réglementaires, la Ville a engagé une étude diagnostic sur les bâtiments scolaires et les voiries avoisinantes afin de mettre en œuvre les travaux de sécurisation de ces établissements par rapport au risque terroriste (2016 -2017).

Ultérieurement, cette action sera élargie aux crèches et centres aérés.

Fin 2017:

Formation des élus et des services intervenants sur différents volets du PCS.

2 « POUR UNE VILLE PROPRE »

2.1 La biodiversité

La **biodiversité** est fragilisée par différentes pressions (urbanisation, pollution, activités agricoles) qui entraînent une diminution, ou migration, d'espèces végétales et animales. La Ville de Béziers œuvre en faveur de la préservation des espaces naturels.

Pour ce faire, la Ville adapte les espèces plantées dans les parcs et jardins, en utilisant notamment **des plantes adaptées au climat méditerranéen pour les arbres, les arbustes et les vivaces.**

La Ville s'est lancée dans des actions de rationalisation d'espaces verts vieillissants, c'est à dire qu'elle a renouvelé et optimisé ses espaces, en supprimant par exemple les haies taillées dont la présence n'était pas indispensable, les arbustes postés en milieu de pelouse, le tout pour devenir soit des prairies agrémentées d'arbres isolés ou en bosquets, soit remplacés par des massifs plus méditerranéens et judicieusement dimensionnés et positionnés. De là, elle a adopté une **gestion plus extensive des espaces enherbés**, au cas par cas selon les sites, pour respecter les usages. Malgré tout, la communication auprès des riverains et des biterrois au sens large est indispensable, et une gestion à deux échelles permet de mieux accepter la démarche en évitant le sentiment « d'abandon ». Par ces solutions simples, mais qui demandent cependant un travail de terrain important, le coût d'entretien peut être divisé par 2 et ainsi concentrer un fleurissement « de prestige » au centre ville.

A ce titre, une opération de sensibilisation visant à distribuer gratuitement des sachets de graines (prairies fleuries) à la population biterroise pourra être envisagée.

D'autre part, **100 jardins partagés** ont pu être aménagés à Rebaut (2000 m²) en conventionnant avec une association (Les Jardins des Cheminots) et permettent de développer le lien social, le respect de l'environnement ...

Lors de l'année 2015, le service des espaces verts en collaboration avec l'association « Autres Regards sur l'Environnement du Piémont Biterrois » (ARE pb) a installé dans l'école des Romarins (sur le secteur de La Devèze) deux nichoirs à écureuil roux. De plus, une animation de sensibilisation sur cette espèce a été proposée aux enfants de l'école par l'association.

Le service des espaces verts a acquis deux ruches pédagogiques qui s'ajoutent aux dix ruches déjà positionnées sur les différents parcs et jardins de la Ville. Elles seront utilisées essentiellement lors d'animation en direction du jeune public. A noter qu'il y a 4

apiculteurs conventionnés avec la Ville.

En plus des ruches pédagogiques, le service des espaces verts a fait l'acquisition de 60 nichoirs à mésanges dont la moitié a été positionnée sur des cours de groupes scolaires de la Ville.

2017 :

Mise en place des **30** nichoirs sur les écoles de la Ville accompagnés d'une animation de sensibilisation sur la mésange.

2017 (étude en cours) :

Test de compteurs intelligents sur 2 sites municipaux dans le but de mettre en place une gestion centralisée de l'eau.

Perspective 2018 :

Mise en place des **30** nichoirs restants sur les écoles de la Ville toujours accompagnés d'une animation de sensibilisation sur la mésange.

Perspective 2018 :

Pose des 1ers dispositifs permettant une gestion centralisée de l'eau.

Dans l'optique d'une vision plus globale de l'ensemble des nids et ruches (nichoirs pour les écureuils roux, nichoirs à chauve souris, nichoirs à mésanges et ruches) mis en place sur les différents sites municipaux, une cartographie sera effectuée avec l'aide du SIG en 2018.

2.2 La préservation de l'eau

La **préservation de la ressource en eau**, des milieux aquatiques et donc l'accessibilité à l'eau potable, représente un enjeu majeur pour le territoire. Aussi la Ville mène de nombreuses actions en ce sens :

- **sur les économies d'eau** : paillage des massifs, remplacement des systèmes d'arrosage par aspersion par du goutte à goutte pour les massifs floraux, contrôle mensuel des consommations d'eau pour intervenir dès que celle-ci présente une hausse inexplicable ou inappropriée (que ce soit pour les bâtiments ou pour les espaces verts), transformation de pelouses en zones enherbées et de zones enherbées en prairies. **Les travaux de rénovation de la fontaine du Titan au Plateau des Poètes sont terminés et ont permis de mettre en circuit fermé les circuits des lacs du parc.** (fonctionnement précédent en circuit ouvert qui entraînait un volume d'eau perdue important : en effet, la consommation en eau pour le Plateau des Poètes, fontaine et arrosage, s'élevait à 55 000 m³/an).

2017 :

Mise en circuit fermé des fontaines :
- du jardin de la Plantade
- de la place de la Révolution.

2017 :

Travaux de rénovation et mise en place d'un circuit fermé sur la fontaine du Titan ainsi que sur les grands lacs du Plateau des Poètes.
(économie attendue = 50 000 m³ / an)

Perspective 2018 :

Mise en circuit fermé de la fontaine :
« l'enfant au poisson »
du Plateau des Poètes.

- sur l'utilisation de produits phytosanitaires (sur des surfaces perméables -espaces verts- ou imperméables -nettoisement, cimetières-) : Afin d'anticiper l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires imposée au 1^{er} janvier 2017, les différents services techniques de la Ville (Espaces verts, nettoyage et cimetières) ont réduit considérablement leur emploi de produits phytosanitaires, correspondant à une baisse de 20 % entre 2015 et 2016. De plus, l'acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires (brûleurs, réciprocaturs et dégrilleurs) vient appuyer cette baisse. Le « zéro phyto » a été mis en place pour les espaces verts dès 2016 puis totalement en 2017.

2016-2017 :

Mise en place du « zéro phyto »
pour les espaces verts

2017 :

- Budget de 20 000€ pour l'acquisition de Matériel alternatif
- Essai expérimental de desherbeuse à eau Chaude et mousse.

Perspective 2018 :

Mise en place du « zéro phyto »
pour la voirie et les cimetières

Perspective 2018 :

- Budget de 20 000 € pour l'acquisition de matériel alternatif

Consommation de produits phytosanitaires et de désherbants par le Département Espaces Verts et Équipements Sportifs (en Litres).

	2014	2015	2016
Produits phytosanitaires	52	37	15
Désherbants	111	57	26

Dans le même sens, lors du conseil municipal du 28 février 2017, la Ville a adhéré à la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages ». Elle va permettre de répondre à plusieurs objectifs dont la réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

2017 :

Plantation d'un verger éducatif à Gargailhan
Qui pourra servir aux écoles biterroises.

2.3 La gestion des déchets municipaux

Les activités de la Ville de Béziers génèrent un important volume de déchets qu'il convient de réduire et de valoriser.

De plus, la Ville de Béziers est redevable d'une **redevance spéciale à la CABM** pour l'enlèvement et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés (284 655,51€ pour 2016) dont le montant doit être maîtrisé : **cette redevance** est basée sur le volume de déchets générés, le type de déchets (tarif pour la collecte des ordures ménagères = 0,0247 €/l et pour la collecte sélective = 0,022 /l) et sur la fréquence de collecte.

Pour ce faire, des actions sont menées dans l'ensemble des services municipaux, qui peuvent être : la production et l'utilisation du compost de déchets verts dans les Parcs et Jardins, la démarche de réutilisation de barquettes alimentaires dans les restaurants scolaires, la valorisation des cagettes des halles municipales...

Septembre 2016 :

Acquisition d'un broyeur avec pour objectifs :
- Réduire le volume des déchets verts
- Diminuer les transports liés à ces déchets
- Produire un paillage des espaces verts directement sur site

Le service des espaces verts aurait également la possibilité de faire du compost avec les herbes coupées issues des tontes municipales. Ainsi l'achat d'une chargeuse est à l'étude dans le but de revaloriser les déchets verts de la Ville et diviser par deux l'apport de ces derniers au centre de traitement des déchets VALORBI.

De plus, cet achat permettrait un gain de productivité pour le service des équipements sportifs et des espaces verts.

Perspective 2018 :

Acquisition d'une chargeuse (en projet)
Pour valoriser les déchets verts municipaux en compost

Juillet 2016 :

Mise en place d'une collecte de cagettes sur les Halles Municipales

avec pour objectifs :

- Réduire le volume de déchets dans les bacs d'ordures ménagères.
- Valoriser les cagettes récupérées (valorisation énergétique)

Juillet 2016 :

Amélioration de la collecte de cartons sur les Halles Municipale afin de diminuer le volume de déchets et favoriser le tri sélectif.

2017 :

Extension de la collecte de cartons sur l'Hôtel de Ville.

La Ville travaille également sur le recyclage des déchets, et notamment sur :

- le maintien d'une collecte de piles sur l'ensemble des sites municipaux qui a permis de collecter **85 kg** sur l'année 2016. De plus, un challenge inter-écoles a été conduit sur 2 ans, regroupant six écoles élémentaires de la Ville. Ce challenge s'étalait sur 1 mois et des récompenses étaient remises pendant la semaine du développement durable (30 mai- 5 juin). Ce challenge a permis de collecter **825 kg de piles usagées en 2016 contre 345 kg en 2015**.
- Pour la troisième année consécutive, la collecte sélective sur la Caserne St Jacques permet de collecter pas moins de 38 500 Litres de déchets recyclables (papiers essentiellement) par an. Dans un soucis d'optimiser la collecte sélective, il conviendra d'étendre ce système de collecte à d'autres sites municipaux (exemple : Hôtel de Ville).
- l'amélioration du tri sélectif des déchets dangereux avec la mise en place d'une collecte des déchets dangereux et toxiques, dans les ateliers et services techniques. Trois enlèvements annuels sont prévus à cet effet. De plus, un curage de la cuve sur la Caserne Riols a été effectué début 2017.

Afin d'appuyer et rendre cohérente nos actions de recyclage et de tri sélectif sur la Ville, des animations de sensibilisation sur cette thématique sont menées dans les Espaces Municipaux d'Animation (EMA), sur les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) ainsi que sur le temps scolaire. **6 actions de sensibilisation** ont été menées de janvier à mai 2017 visant un jeune public essentiellement. Au total, **95 enfants** ont été sensibilisés sur des actions de tri sélectif et de recyclage.

D'importantes quantités de déchets sont également générées par les manifestations organisées par la Ville. Pour réduire ces quantités, mais aussi pour améliorer significativement la propreté de l'espace public pendant la Féria, la Ville de Béziers a mis en place une **démarche de « gobelets à consignes »**.

Fériers 2016 - 2017 :

Généralisation de la démarche de « gobelets à consignes »
sur l'ensemble du domaine public.

2017 :

Mise en place du tri sélectif sur le site de La Marseillaise (cartons et ferreux).
Valorisation des équipements électriques professionnels issus essentiellement des
services éclairages publics et voirie, via un éco-organisme (Recylum).

Etude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte de papier
sur l'ensemble des sites municipaux.

2018 :

Expérimentation de mise en place d'une collecte de papier sur 3 groupes scolaires
Et proposition d'une extension sur l'ensemble des écoles et sur l'Hôtel de Ville.

2016 :

Création de la Brigade de Surveillance de l'Environnement (BSE),
composée de 4 agents et dont les missions principales sont les suivantes :

- Lutte contre les déjections canines
- Lutte contre les tags et les dégradations du mobilier urbain
- Lutte contre les dépôts sauvages de déchets...

2.4 Un cadre de vie agréable

- Un projet de modification du Règlement Local de Publicité a été engagé fin 2015, par
délibération du conseil municipal.

2017 - 2018 :

Amélioration des contrôles de conformité
pour les enseignes et les publicités.

- Concernant la révision générale du PLU, un bureau d'étude, G2C Territoire, a été choisi en
juillet 2015 : elle va s'étendre jusqu'à fin 2017 – début 2018 en vue de son approbation.

Octobre 2016 :

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de la séance du Conseil Municipal.

2017 :

Révision du PLU avec adaptation des documents de planification urbaine aux évolutions environnementales.

- Actualisation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), porté par la DRAC et pour lequel la Ville participe à hauteur de 30 %. Il permettra l'approbation du règlement du Secteur Sauvegardé (de façon concordante avec le PLU).
- Étude « ENERGIE » sur le centre ancien qui permettra une actualisation du PSMV avec pour objectif de le rénover de manière performante sans dénaturer la qualité du patrimoine.

- Révision de la lettre d'engagement entre la Ville de Béziers et les opérateurs de téléphonie mobile pour répondre à la loi Abeille en date du 9 février 2015 sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques et à ses Décrets d'application :

Ses objectifs :

1. la mise en place d'une commission technique qui traitera les dossiers d'implantation mais aussi de modification substantielle (non prévu par les textes) de site en amont de la mise à disposition au public,
2. la mise en place de modalités techniques et organisationnelles relatives à la transmission du dossier d'information, la tenue de la commission technique, la demande de simulations de champs électromagnétiques, la mise à disposition du dossier auprès du public et le recueil de leurs observations, conformément aux délais fixés par les textes,
3. le suivi de l'évolution du déploiement des sites par les opérateurs sur le territoire,
4. la possibilité d'évoquer l'intégration paysagère des installations,
5. l'information entre la Ville et les opérateurs quant aux requêtes reçues et aux suites données.

Décembre 2017 :

Signature de la lettre d'engagement entre les opérateurs de téléphonie mobile et la Ville de Béziers

3 « POUR UNE VILLE DYNAMIQUE »

3.1 La préservation de la santé publique

La Ville de Béziers mène au quotidien des actions préventives en matière d'hygiène (lutte contre l'habitat indigne et indécents, hygiène alimentaire, lutte contre le bruit..) et de santé publique (vaccinations, éducation à la santé en particulier dans le cadre du programme Vivons en Forme -, observation à la santé), afin de **préserver la santé des habitants**.

Par ailleurs, elle complète ces actions par des projets, tels que :

- la mise en œuvre du **Contrat Local de Santé** (CLS), signé le 7 février 2013 entre la Ville de Béziers, la CABM et l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de mutualiser les moyens. Le Contrat Local de Santé permet de répondre aux besoins de proximité de la population et de mettre en œuvre le projet régional de santé. Il porte sur 6 éléments dominants comme cadre de coopération : 3 thématiques pour consolider un panier de services de proximité (vaccinations, nutrition et accès aux droits, aux soins et à la prévention centrés sur les publics les plus vulnérables), 2 thématiques « parcours de santé » (personnes âgées, santé mentale), 1 thématique spécifique (veille sanitaire).

- la pérennité de la **mutuelle solidaire et réservée aux biterrois : « Mon Béziers, Ma Santé »**, inauguré le 19 septembre 2014. Cette mutuelle propose des garanties santé pour tous, quels que soient leur situation ou leur âge, avec des tarifs les plus bas possibles : adhésion simplifiée (sans condition, et ouvert à tous), budget préservé (pas d'avance d'argent, remboursement adapté aux besoins de chacun, forfaits médecines douces inclus..), protection adaptée (couverture santé sur mesure et modulable), service de proximité (gestion sur internet, assistance 24h/24 et 7j/7).

- La participation de la Ville au « **GRIPPOTOUR** » (mise à disposition d'un médecin et d'infirmières) , manifestation organisée à l'initiative du Collectif Grippe du Biterrois, et qui se déroule en étapes de demi-journée dans les 17 communes de l'agglomération. Ces objectifs sont d'informer, sensibiliser les personnels de santé mais aussi le personnel communal au contact direct des administrés et d'assurer une vaccination anti-grippale gratuite et de proximité (ouverture à Béziers le 3 novembre 2017). De plus, un bulletin épidémiologique a été diffusé aux professionnels de santé sur ce sujet au mois d'octobre 2017.

- La **mise en œuvre d'un dispositif Ville / CAF sur la lutte contre l'indécence des logements**, approuvée en séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015. Le dispositif de la convention a pour objectif la mise aux normes de décence des logements dégradés au moyen d'enquêtes sanitaires réalisées (à partir de signalements) par la Ville de Béziers qui entraînent la conservation des Allocations Logements par la CAF de l'Hérault jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires.

2017 :

Signature d'une convention partenariale définissant un protocole
(Ville, CCAS, CH) pour la gestion des situations de Diogène.

2016 :

- Identification de préconisations pour la réduction du gaspillage alimentaire, suite à un audit sur la restauration scolaire :
- Proposition de menus à 4 composantes répondant aux normes du GEMRCN tout en respectant l'équilibre alimentaire (au lieu des 5 composantes habituelles)
 - Proposition de faire appel le plus possible à des producteurs locaux et de privilégier le BIO.

Afin de favoriser la découverte du centre ville biterrois et les déplacements à pieds, aussi bien pour les habitués que pour les touristes de passage, la signalétique piétonne a été renforcée grâce notamment au positionnement de panneaux supplémentaires permettant ainsi aux visiteurs de découvrir les nouvelles fresques murales.

3.2 Le développement des démarches éco-responsables

Mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociale et Sociétale (RSO) au théâtre municipal

Fin 2017 : réalisation d'un audit et préconisations d'actions

2018 : mise en œuvre des actions prioritaires

Les objectifs de cette démarche :

- préserver l'environnement
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public
- réaliser des économies budgétaires

3.3 La sensibilisation des publics

Le service hygiène-environnement, en partenariat avec le service Communal de Santé Publique, a mis à disposition des Accueils de Loisirs Périscolaires un programme d'actions détaillant des animations portant sur l'environnement, le développement durable et la santé : par exemple, la proposition d'animation sur des thématiques comme l'eau, les déchets ou encore le cycle du sommeil.

Mai 2016 :

Organisation de la Journée Développement Durable et Santé sur les allées Paul Riquet

Cette journée organisée autour d'associations et de partenaires environnementaux, a regroupé 95 enfants des centres de loisirs de la Ville ainsi qu'un groupe de personnes handicapés (12 adultes). Elle avait pour objectifs de promouvoir les déplacements doux, les circuits courts et sensibiliser le jeune public au tri sélectif. Tout au long de la journée, des activités ont été proposées:

- Atelier nutrition avec dégustation de fruits et légumes de saison encadré par une diététicienne,
- Atelier rempotage avec mise en pot d'un œillet d'Inde pour chaque participant,
- Atelier « découverte de l'apiculture » à l'aide d'une ruche pédagogique.

A ces activités, sont venus s'associer celles de la balade en vélo, des courses de « caisses à savon» sans oublier les premiers tours de roue en draisienne pour les plus petits.

- Un Projet Vivons en Forme (VIF) a été mis en place sur la période 2017 – 2020. Il a pour objectif :

- Sensibiliser les parents, les enfants, les adolescents, les adultes en situation de précarité et les handicapés par des actions en éducation pour la santé concernant la nutrition, favoriser l'éveil sensoriel et les règles d'hygiène de vie (rythme de l'enfant, sommeil, temps écran, activité physique..).
- Mobiliser les professionnels de l'éducation, de la santé, du social (animateurs, éducateurs des espaces de quartiers, CLSH, CLAE), du domaine sportif (éducateurs sportifs), de la petite enfance, de la restauration scolaire autour de la nutrition.
- Promouvoir une alimentation saine, de qualité dans les restaurants scolaires et favoriser une alimentation équilibrée à la maison.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Dépister précocement les enfants présentant une surcharge pondérale (surpoids et obésité) et l'évolution de la maigreur, et accompagner vers la prise en charge.

Ces objectifs s'articulent autour de trois programmes d'action qui sont :

- Le dépistage,
- La nutrition et l'hygiène de vie,
- Le bien manger à Béziers.

Et c'est sur ce dernier volet que deux thématiques prépondérantes sont mises en avant :

- Le bienfait des fruits et légumes avec un travail autour de la restauration collective et ses principaux acteurs (responsables de restauration scolaire, enfants et parents...),
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (animations, création de jardins aromatiques, mise en place de composteur, ...).

2017 - 2018 :

48 animations sur le temps méridien réparties pour moitié entre les thématiques « bienfaits des fruits et légumes de saison » et « lutte contre le gaspillage alimentaire »

4 « POUR UNE VILLE BIEN GEREE »

Depuis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, la Ville de Béziers n'est plus soumise à l'obligation de réaliser un Plan Climat Energie Territorial. En effet, ce sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour autant, la Ville de Béziers fait partie des collectivités (+ de 50 000 habitants) qui ont l'obligation de réaliser le bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur leur patrimoine et leurs compétences tous les 3 ans (article L229-25 du Code de l'Environnement). Ainsi, la Ville de Béziers doit mener une démarche qui lui permettrait de connaître l'impact de l'activité de la collectivité sur le climat, d'identifier les actions permettant de réduire ses émissions et sa facture énergétique, et d'évaluer l'importance de sa dépendance aux énergies fossiles.

Fin 2017 (en cours) :

Réalisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de la Ville et identification de mesures de réduction

4.1 Des économies d'énergie pour les bâtiments

- Rénovation de chaufferie en 2016:

École les Amandiers : Remplacement de la chaudière usagée par 1 chaudière à condensation.

- D'autre part, des régulations thermiques ont été effectuées sur 3 sites municipaux :

La crèche de la Farandole: Une régulation de chauffage.

La bourse du travail: Une régulation de chauffage.

Ecole Mairan: Une régulation de chauffage (en cours).

- **Recours aux énergies renouvelables et notamment aux panneaux solaires** :
Aujourd'hui, la Ville de Béziers possède quatre bâtiments municipaux qui produisent de l'énergie photovoltaïque. Sur trois de ses quatre sites, l'électricité produite est revendue à EDF.

Production photovoltaïque annuelle (en kWh) sur quatre bâtiments municipaux en 2015 :

Bâtiments municipaux	Production photovoltaïque annuelle sur 2015 (en kWh)
École MALBOSC	22 062
Crèche Françoise DOLTO	10 102
E.M.A Vaclav HAVEL	24 343
École MANDELA	21 017

Octobre 2016 :

- Installation de 30 ombrières photovoltaïques
sur les parkings du stade de la Méditerranée :
- production équivalent la consommation d'électricité de près de 5100 habitants
 - rejet évité chaque année de près de 2 tonnes équivalent CO2
 - 7 700 000 € d'investissement par la société QUADRAN.

4.2 Des économies d'énergie pour l'éclairage public

En 2015, un plan pluri-annuel d'investissement a été adopté pour la période 2015-2020. Il va permettre la mise en place du Plan Lumière (3,4 millions €) qui devrait engendrer à terme une économie annuelle de 70 % sur le budget de fonctionnement de l'éclairage public (à coût constant).

- Remplacements de lanternes équipées par des Ballons Fluorescents (BF) et Sodium Haute Pression (SHP) première génération : ainsi, 1380 lanternes d'éclairage public ont été remplacées en 2016 et 2100 (estimatif) pour 2017.

Perspectives 2018 :

Poursuite de la mise en œuvre du plan lumière
Remplacement de 2330 lanternes d'éclairage public

Ces principes techniques de projecteurs à leds économes en énergie devraient être utilisés dans les projets de mise en lumière de bâtiments.

2017 :

Etude et réalisation de la mise en lumière de la façade de la CCI
Projet de mise en lumière des Halles Municipales (accord ABF)

Perspectives 2018 :

Projet de mise en lumière du Pont Vieux
Poursuite du projet de mise en lumière des Halles Municipales

4.3 L'optimisation et la valorisation des déchets municipaux

La Ville de Béziers est redevable d'une **redevance spéciale à la CABM** pour l'enlèvement et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés (284 655,51 € pour 2016). Aussi, pour maîtriser le montant de cette redevance, et au-delà de la mise en place des actions de recyclage et de valorisation des déchets, une optimisation permanente du nombre de bacs d'ordures ménagères affecté à chaque site municipal est réalisée tout au long de l'année afin de maîtriser cette redevance d'une année sur l'autre.

D'importantes quantités de déchets sont également générées par les manifestations organisées par la Ville. Sans compter sur la mise en place du « **gobelet à consigne** » pour la Féria, d'autres manifestations culturelles et sportives (pour exemple, **150 poubelles de tri sélectif** ont été posées dans les tribunes du stade de la Méditerranée en 2016) sont organisées tout au long de l'année pour lesquelles la Ville de Béziers met en place le tri sélectif.

2016 - 2017 :

Optimisation, tri et valorisation des déchets
aux Halles Municipales (cartons et cagettes)

Le service Hygiène - Environnement a travaillé sur le tri et la valorisation des déchets émanant de ce site municipal afin de réduire les coûts et maîtriser la redevance spéciale de 2016. Ainsi la valorisation gratuite des cagettes nous a permis notamment de réduire le nombre de bacs roulants à l'intérieur de ce site et optimiser les coûts.

De plus, sur la période d'août à octobre 2017, c'est pas moins de **1,44 tonnes** de cagettes qui ont été récupérées, traitées et revalorisées.

4.4 Les achats durables

L'efficacité économique de la commande publique et le développement des achats durables passent par une meilleure prise en compte de la phase préliminaire de définition des besoins et de la phase de suivi de l'exécution des achats.

A cet effet, un Département de la Commande Publique et des Achats a été créé et se développe, avec la mise en place d'une organisation achat en 2015 qui a entraîné :

- Le regroupement au sein d'un département de l'ensemble des services concourant à la réalisation des achats, de la préparation jusqu'à leur exécution,
- Et la création du service Achat, qui est destiné à accompagner les services dans la création et la bonne exécution des marchés en apportant son expertise économique.

Parmi les décisions du Comité des Achats en 2015, on peut citer la définition du périmètre du « Biterrois » (rayon de 15 km autour de Béziers) qui permet de favoriser l'emploi local dans le respect de la réglementation.

En 2016, le service des Achats a permis l'informatisation des commandes de fournitures dans les écoles. Ainsi, les enseignants effectuent désormais leurs commandes en ligne, ce qui entraîne un gain de temps, ainsi qu'une diminution du nombre de déplacements.

2017 :

Mise en place de la commande en ligne des fournitures scolaires, administratives et audio-vidéo-électroménagers

Mise en place d'un point de distribution de fournitures (papier, enveloppes) sur la Caserne St Jacques

2017 :

Prise en charge de la gestion des consommables (cartouches d'encre) par le service des Achats :
collecte et recharge des cartouches d'imprimantes
et toners des copieurs par un prestataire spécialisé

2017 :

- Optimisation des moyens d'impression

- Mise en place d'un système de pré-visualisation des impressions sur les copieurs pour éviter le gaspillage de papier
- Mise en place de la numérisation sur tous les moyens d'impression
- Sensibilisation des agents à l'utilisation du recto-verso et à la diminution de leurs impressions (via le suivi de leurs consommations d'impression papier)

Par ailleurs, il est apporté une attention particulière à l'intégration de clauses environnementales dans le critère technique lors de l'élaboration des marchés publics. Pour exemple, le marché de blanchisserie de la Ville lancé en 2016 a intégré des clauses environnementales (sur l'utilisation des produits, le recyclage des eaux de lavage...).